

BILAN

5 ans
de mandat

2019-2024



François Alfonsi

DÉPUTÉ EUROPÉEN GROUPE VERTS/ALE



francois-alfonsi.com

2019 / 2024

5 années très denses !

Mon mandat de député européen 2019-2024 s'est déroulé comme membre de l'Alliance Libre Européenne, au sein du groupe Verts-ALE qui a été tout au long de la mandature le quatrième groupe du Parlement, avec 72 députés sur 705.

Au début nous étions huit députés ALE, dont quatre élus au Royaume Uni, trois en Écosse et une au Pays de Galles. Six mois plus tard, le Brexit devenant effectif, nos collègues écossais et gallois ont dû quitter le Parlement européen. Le vide qui a été alors ressenti a démontré l'importance, pour nos vies, d'un processus comme celui de la construction européenne.

Dès le printemps suivant, l'irruption de l'épidémie Covid-19 a fait peser sur cette mandature une chape d'inquiétude. L'épidémie surmontée, c'est l'invasion de l'Ukraine par l'armée russe qui a pris le relais depuis février 2022. Et cette guerre aux portes de l'Europe ne semble pas devoir finir de sitôt !

Dans ce contexte, l'Europe s'est adaptée en développant une **coopération plus forte** entre ses membres et ses citoyens. De fait, ces épreuves l'ont renforcée. En mutualisant la lutte contre la pandémie, puis en décidant d'engagements budgétaires massifs, contractualisés entre pays plus riches et pays moins riches, pour empêcher l'effondrement de l'économie, puis pour permettre une relance vigoureuse, l'Union a bousculé beaucoup de limites qui semblaient jusque-là infranchissables. Jusqu'à apporter un soutien budgétaire, logistique et en armements à l'Ukraine contre l'agression de la Russie.

Au-delà de cette actualité prenante, mon mandat européen s'est fixé quatre priorités :

- Celle du **calendrier parlementaire** proprement dit, de ses commissions notamment, où nous nous répartissons les responsabilités pour traiter des dossiers au fur et à mesure des sessions ; travail prolongé par de nombreuses interventions en séance plénière.

- Celle des **langues régionales et minoritaires** que j'ai défendues comme un axe prioritaire tout au long des cinq années ; y compris bien sûr la langue corse !

- Celle de **l'autodétermination et de la défense des minorités**, revendications que l'Alliance Libre Européenne a portées au Parlement européen, mandature après mandature, depuis sa création en 1979. Pour ma part je l'ai porté aussi bien à l'intérieur de l'Union européenne (Catalogne, Écosse...) qu'au niveau international (Kurdistan, Arménie, Sahara Occidental).

- Celle de la **Méditerranée**, et de la prise en compte de **l'insularité**, deux axes essentiels qui conditionnent l'avenir de la Corse comme de l'ensemble du bassin méditerranéen. Ce bilan de mandature restitue l'essentiel des actions menées en suivant le fil de ces quatre priorités. ■



◆ **Commissions** Développement régional (REGI, titulaire) - Affaires étrangères (AFET, titulaire) - Affaires constitutionnelles (AFCO, suppléant) ◆ **Délégations** Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE - Assemblée euro-méditerranéenne (titulaire) - Mashrek (relations avec les pays du Maghreb, suppléant) ◆ **Mandats spéciaux** Vice-président de l'intergroupe des îles Searica, co-président de l'intergroupe des minorités, communautés et langues traditionnelles - Co-président du Friendship kurde.

Dossiers et commissions

L'activité parlementaire

L'activité parlementaire « ordinaire » se déroule en session plénière, lors des votes et par des interventions au nom du groupe ; en commission, lors des discussions sur les rapports, les amendements et les compromis, avant qu'ils ne soient soumis au vote ; et, sur les dossiers qui me sont spécifiquement confiés, lors de réunions avec les députés des autres groupes également désignés comme « rapporteurs fictifs », pour rechercher les meilleurs compromis possibles avant de soumettre un texte au vote final. Ce travail parlementaire s'effectue le plus souvent à Bruxelles.

J'ai participé ainsi au travail de trois commissions, commission du Développement régional (REGI) durant les cinq années de la mandature, la commission Industrie et Énergie (ITRE) durant deux années et demie, puis commission des Affaires étrangères (AFET) jusqu'à la fin de la mandature, et, aussi, la commission des Affaires constitutionnelles (AFCO) en remplacement d'un député du groupe obligé de quitter le Parlement suite au Brexit (soit quatre années et demie).

Si la commission REGI était mon premier choix, c'était bien sûr pour porter les priorités que j'avais choisies sur la question des îles et celle de la Méditerranée (lire par ailleurs). Mais c'est également dans cette commission que sont portés des dossiers fondamentaux pour la politique de cohésion qui est, avec la politique agricole commune, le



Invité par l'Euro-région Pyrénées-Méditerranée qui regroupe la région d'Occitanie, la Generalitat de Catalunya et les îles Baléares pour les cérémonies de passation de présidence. J'y ai présenté le projet d'une stratégie macro-régionale pour la Méditerranée.

principal enjeu financier de l'Union européenne.

Le dernier grand dossier porté par cette commission est illustratif de son importance. Il s'agit du dossier STEP, « plate-forme stratégique » mise en place par l'Europe pour faire face à « Inflation Reduction Act » (IRA) décidé aux États-Unis pour soutenir massivement la réindustrialisation du pays. Pour l'Europe, si elle ne met pas en œuvre des soutiens politiques et financiers équivalents, le risque est grand que les investissements industriels du futur s'implantent prioritairement outre-Atlantique.

Mais en décidant que les fonds nécessaires à la plate-forme STEP seraient pris sur la politique de cohésion, à hauteur de 20 % de son montant, la commission a mis en œuvre une mécanique perverse : les fonds STEP sont destinés à la grande industrie qui est établie pour

l'essentiel dans « l'Europe riche », celle qui va de Rotterdam à Milan, en passant par Paris, Munich ou Francfort. Et, pour la financer, on va diminuer les fonds qui sont destinés au rattrapage économique des régions pauvres, situées en périphérie, principalement à l'Est et au sud de l'Europe.

Voilà le genre de dossier pour lequel il faut s'investir pour essayer de modifier, ou limiter les effets des choix politiques proposés par la Commission européenne.

Le choix de rejoindre la commission des Affaires étrangères (AFET) à mi-mandat, – la commission Industrie-Énergie (ITRE) où je siégeais jusque-là étant otage de l'agenda des lobbies économiques, ce qui en limite l'intérêt –, est lié à l'ampleur des dossiers internationaux où je me suis impliqué en raison d'une actualité très forte :

- celle du Brexit et l'importance d'apporter un soutien direct à l'Écosse, au Pays de Galles et à l'Irlande du Nord dans ce contexte ;
- celle de l'Arménie avec la tragédie

...

...

du Nagorno-Karabakh et l'épuration ethnique qui est survenue contre le peuple arménien ;

- celle du Moyen Orient, avec particulièrement le dossier kurde, ignoré délibérément par le discours officiel, mais déterminant aussi bien en Turquie (lutte contre la dictature Erdogan), en Syrie (lutte contre Daech et création du Rojava démocratique au Nord de la Syrie), en Irak (défense de l'autonomie kurde) et en Iran (la révolte des femmes contre le régime des mollahs est partie du Kurdistan iranien).
- celle du Sahara Occidental, où l'UE viole de droit international sur le droit à l'autodétermination en appuyant la monarchie marocaine, comme en attestent les condamnations de la Cour de Justice de l'Union européenne, et au point d'avoir conduit au marocgate, puis au qatargate, scandales inouïs de corruption au sein du Parlement européen.

Enfin, la commission des Affaires constitutionnelles (AFCO) a été une attribution « technique » pour pallier le départ de nos collègues écossais au premier janvier 2020. Elle s'est révélée captivante, notamment en raison du lancement de la Conférence sur l'Avenir de l'Europe, qui nous a permis de défendre le modèle d'une Europe fédérale, de remettre sur le tapis la question des minorités, des langues régionales, de l'autodétermination, et de défendre une évolution de l'Europe dans le sens des orientations de l'ALE. Dans le contexte des élargissements à venir (Balkans, Ukraine), l'Europe sera obligée de modifier sa « constitution », c'est-à-dire les deux traités qui servent de base à son organisation actuelle: TUE (Traité de l'Union européenne) et TFUE (Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne). Le « self-détermination caucus » formé avec les députés catalans, basques, irlandais issus de différents groupes a permis de mettre en avant nos

propositions d'un règlement européen pour arriver à une « Europe de tous les peuples ». Cette activité parlementaire a conduit à 31 prises de parole dans les débats de plénières à Strasbourg, et de multiples interventions en commission notamment pour défendre le « pacte pour les îles » face à la commissaire Vestager. Et en de multiples autres occasions : impact du Covid sur les îles, Fonds de Transition Juste pour la transition énergétique, accord de Windsor pour garantir le protocole nord-irlandais

favorable aux Républicains contre les loyalistes d'Ulster, pour dénoncer une PAC dédiée aux exploitations productivistes, etc. ■



Tavignanu Pour les droits du fleuve

Durant le mandat, j'ai appuyé fortement les revendications du collectif Tavignanu Vivu qui s'oppose à l'installation complètement aberrante d'un centre d'enfouissement technique de déchets ménagers et de déchets amiantifères sur un méandre du second fleuve de l'île. Le projet est situé sur une zone classée en grand potentiel agricole, mais aussi sur un espace Natura 2000 (un tiers du bassin versant) et donc privilégié en termes de biodiversité à préserver (habitats naturels, plantes rares, espèces animales menacées, espèces patrimoniales). La basse vallée du Tavignanu est d'ailleurs inventoriée Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique de type 1 (Znieff). La zone est instable et dangereuse, et le projet menace de polluer le fleuve et toute la plaine agricole qu'il dessert, alors qu'elle fait de la Corse le premier producteur de clémentines en France et la première cave viticole de l'île. Le fleuve alimente aussi en eau potable les populations de trois communautés de communes. Il joue un rôle essentiel pour les activités de sylviculture et de pêche, notamment sur les étangs se situant à son embouchure sur la mer

Tyrrhénienne.

Aussi, le collectif a adopté le 29 juillet 2021 la Déclaration des droits du fleuve Tavignanu, que j'ai signée. Le 29 novembre 2023, j'appuyais avec l'ensemble des groupes de la commission PETI, la pétition déposée par le collectif Tavignanu Vivu sur la violation de plusieurs directives et textes européens*. La commission PETI a validé cette saisine et l'a transmise à la Commission européenne. C'est une avancée, car avec la commission PETI, c'est le Parlement européen qui s'engage et qui nous ouvre d'autres possibilités d'action et de moyens d'investigation, y compris dans l'attente de la réponse de la Commission européenne, qui a le pouvoir de faire des observations et recommandations au gouvernement français sur la base du soutien apporté par la commission PETI du Parlement européen. La pétition Tavignanu Vivu a été « ouverte au soutien » après l'audition des responsables de l'association. ■

* Traité sur le fonctionnement de l'Union, Charte des droits fondamentaux, Directive sur la mise en décharge de déchets, directive-cadre sur les déchets, directive-cadre sur l'eau, directive Habitats, directive Oiseaux, directive d'évaluation des incidences de certains projets du Parlement sur l'environnement, objectifs de la PAC...

La priorité

Langues régionales et minoritaires

Au Parlement



Auteur lors de ma précédente mandature au Parlement européen (2009-2014) d'un rapport sur la question des « langues menacées de disparition », rapport voté en 2013 à la quasi-unanimité, j'ai dû faire le constat de la totale inaction de l'Europe durant les dix années qui ont suivi.

L'étude¹ « *Évaluation du soutien de l'Union européenne aux langues régionales et minoritaires: 10 ans après la résolution Alfonsi (2013-2023)* » que nous avons commandé avec mes collègues de la minorité danoise d'Allemagne, du Pays Basque, de Catalogne, a dressé un constat sans appel: la Commission a fait le choix de sacrifier la diversité culturelle et linguistique de l'Union européenne, pourtant garantie par les traités, en la ramenant obstinément à une « compétence interne des États-membres ».

La Commission a fait le choix de **sacrifier la diversité culturelle et linguistique** de l'Union européenne en la ramenant obstinément à une « compétence interne des États-membres ».

J'ai dénoncé avec force cette forfaiture à la « Ponce-Pilate », qui remet à l'État français le sort de la langue corse, comme de toute autre langue régionale en France, alors même qu'il est directement responsable de la situation critique dans laquelle elles se trouvent. En commission des Pétitions, par exemple, le 23 janvier 2024, suite à la présentation d'une étude sur la diversité linguistique et culturelle en Europe².

Pour que cette question ne soit pas reléguée aux oubliettes, l'ALE a mis son poids pour renouveler l'intergroupe « Minorités traditionnelles, communautés nationales et langues » que j'ai coprésidé avec Lorant Vincze député hongrois de Roumanie, et Kinga Gall. Cet intergroupe, qui a une existence officielle au sein du Parlement européen, est une tribune ouverte en Europe pour permettre à chaque minorité de se faire entendre, et aux ONG les plus influentes de développer leur lobbying comme cela a été fait lors de l'Initiative Citoyenne Européenne du Minority SafePack avec la FUEN. Il a aussi éclairé l'avenir en s'appuyant sur les expériences les plus avancées, notamment pour développer la présence de nos langues sur internet, menées par exemple en Catalogne et au Pays Basque. Cette coordination avec d'autres députés de différents groupes a permis, lors de plusieurs rapports où nous étions engagés comme rapporteurs ou rapporteurs fictifs, de régulièrement défendre l'inclusion des langues régionales et minoritaires dans les politiques européennes, notamment dans les coopérations transfrontalières, et aussi lors des débats qui ont eu lieu dans le cadre de la Conférence pour l'Avenir de l'Europe. Notre intergroupe a été un des plus actifs du Parlement européen. ■

1. www.greens-efa.eu/files/assets/docs/final_draft_rmls_climent.pdf

2. Intervention PETI : www.youtube.com/watch?v=b-IDjNis44g

| Pour que vivent nos langues |

Hors du Parlement, j'ai aussi fait de la question des langues régionales une grande priorité de ce mandat. Dès le 12 septembre 2019, j'ai organisé à Paris un grand rassemblement des acteurs engagés dans la promotion et l'enseignement de ces langues, dans les différents territoires, dans l'enseignement public comme dans le réseau associatif, et cela a permis de constituer le collectif « Pour Que Vivent Nos Langues ». Dès novembre 2019, avec l'aide des moyens du Parlement européen, une manifestation devant le ministère de l'Éducation rue de Grenelle a rassemblé un millier de participants en protestation contre la réforme engagée par le ministre Jean Michel Blanquer qui a pénalisé très

fortement la place des langues régionales dans l'enseignement public, et dont les effets sont malheureusement très perceptibles aujourd'hui.

Ce collectif a développé au long de ces cinq années une présence continue, et le dépôt de la proposition de loi « relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion » dans la niche parlementaire du groupe Libertés et Territoires, portée par le député Paul Molac, a permis une mobilisation continue tout au long

des débats parlementaires : première lecture à l'Assemblée nationale en février 2020, seconde lecture au Sénat en décembre 2020, et vote final à l'Assemblée nationale le 8 avril 2021. Durant tout ce processus, le collectif PQVNL a multiplié les démarches et sensibilisé les députés et sénateurs. **Le vote final a été un grand succès** (247 voix pour, 76 voix contre). La censure qui a suivi du Conseil Constitutionnel le 21 mai 2021 a amputé la loi de façon totalement arbitraire, mais la dernière mobilisation organisée à Paris le 7 février dernier a montré que de nombreux parlementaires étaient prêts à se mobiliser à nouveau pour les langues régionales. ■



| Scola Corsa |

Ma présence au Parlement européen m'a permis d'aller au contact des meilleures politiques menées pour les langues régionales. Dès mon premier mandat, ma conviction était faite : **l'enseignement est le pivot de toute politique d'avenir pour nos langues**, et les expériences européennes, galloises ou basques par exemple, démontrent que **seul un enseignement réellement immersif**, durant tout le temps passé par l'enfant à l'école, en classe comme hors de la classe, est en mesure de transmettre efficacement une langue régionale menacée de disparition comme l'Unesco classifie la langue corse et toutes les langues de France. Dans le cadre législatif et réglementaire français également, cette option est possible. Les Basques (Seaska), les Bretons (Diwan), les Catalans (Bressola), les Occitans (Calendreta) et les Alsaciens

(ABCM-Zweisprachigkeit) ont développé un enseignement associatif qui scolarise des milliers d'enfants de la maternelle au baccalauréat. Il était urgent que la Corse s'inspire de leur expérience !

Avec les moyens dont je disposais grâce à mon mandat, j'ai organisé **trois voyages d'études** au Pays Basque et en Languedoc, et, depuis, **Scola Corsa a implanté en Corse aussi ses écoles immersives** avec une réussite pédagogique totale. Les deux premiers sites ont ouvert en septembre 2021 à Bastia et Biguglia ; à la rentrée 2022, c'est Sàrrula Carcupinu qui a suivi ; puis Corti à la rentrée 2023. **Cent enfants suivent ces classes, ils seront près du double l'an prochain**, une nouvelle classe ouvrant sur chaque site et un

Les expériences européennes démontrent que **seul un enseignement réellement immersif est en mesure de transmettre efficacement** une langue régionale menacée de disparition.

nouveau site devant ouvrir à la rentrée 2024. Certes bien du chemin reste à parcourir pour rattraper les Basques qui, à population comparable à la Corse, scolarisent par la méthode immersive 4.500 enfants dans trente-quatre sites primaires, cinq collèges et un lycée. Mais une dynamique est lancée. Elle est soutenue par l'unanimité des groupes à l'Assemblée de Corse. Elle est désormais enracinée et la forte demande des parents d'élèves nous rassure sur la volonté des Corses de faire vivre la langue corse dans les générations futures. Reste à vaincre les réticences du Rectorat qui refuse encore la contractualisation pour les enseignants de Scola Corsa. ■

Deux enjeux forts

Politique des îles

Stratégie macro-régionale en Méditerranée

Avec Younous Omarjee en Corse, pour la présentation du rapport sur les îles.



Le rapport sur les îles | 7 juin 2022

La question des îles est centrale pour un député insulaire. Mais elle l'est aussi pour l'Europe car le traitement accordé aux îles est le meilleur indicateur d'une Europe soucieuse d'un véritable équilibre entre ses territoires, ce qui est son discours officiel. Pourtant la réalité est avant tout celle d'une Europe centrée sur ses territoires les plus « productivistes », de Londres à Milan en passant par Paris, Amsterdam et Francfort. Aucune île, bien sûr ne peut en faire partie.

Les îles européennes bénéficient-elles de contreparties compensant leurs situations pour leur permettre d'atteindre un développement économique satisfaisant ?

Le Traité de Lisbonne liste ainsi plusieurs catégories de territoires « qui souffrent de handicaps naturels et permanents » (article 174) : « régions insulaires, transfrontalières, de montagne et régions les plus septentrionales à très faible densité de population ». Mais aucune dérogation ou programme spécifiques n'ont jamais été mis en œuvre pour les îles en tant que telles, à l'exception des plus éloignées d'entre elles, les Régions Ultrapériphériques (les RUP), à plus de 1.000 km du continent européen, à savoir les DOM français, les îles



Les grandes îles de Méditerranée sont restées depuis 20 ans totalement **en dehors de toute reconnaissance** de leurs « handicaps naturels et permanents » liés à l'insularité.

Canaries en Espagne, Madère et les Açores au Portugal.

À vrai dire, sur l'ensemble des territoires listés par l'article 174 du Traité de Lisbonne, seules les « îles internes », celles des bassins méditerranéen, baltique et mer du Nord, ont été exclues de tout dispositif européen spécifique. Les îles du Nord, îles Féroé au Danemark, îles Åland en Finlande, Bornholm en Suède, bénéficient de leurs statuts qui préexistaient au sein de leurs États-membres : les

autonomies des îles Féroé et des îles Åland sont certainement les plus avancées qui soient. Mais les grandes îles de Méditerranée, en Grèce, en Italie, les Baléares en Espagne, et la Corse en France, sont restées depuis 20 ans totalement en dehors de toute reconnaissance de leurs « handicaps naturels et permanents » liés à l'insularité.

Depuis Max Simeoni il y a 35 ans, et Jean Baggioni qui siège ensuite, cette question est mise en avant, notamment par les députés corses, et leurs interventions ont débouché alors sur l'adoption de l'article 174 tel que rédigé avec sa mention des « régions insulaires ». Depuis plus rien, et les réponses de Bruxelles sont restées obstinément négatives. Lors de cette mandature, j'ai

...

...

participé à relancer la question à travers la commission du Développement régional où je siégeais, en lien avec Younous Omarjee, député de la Réunion, qui en était le président.

C'est ainsi que le rapport sur les îles a été programmé, confié à Younous Omarjee en tant que président de la commission pour sa rédaction, puis **voité à une immense majorité par le Parlement européen** (577 voix pour, 38 contre) le 7 juin 2022. Il a relancé le débat de façon très forte, mobilisant le soutien des Exécutifs régionaux concernés, en Corse, aux Baléares, etc.

Ce rapport est fondé sur de nombreuses conclusions d'experts, portant aussi bien sur la Corse, les Baléares, la Sardaigne et la Sicile, qui démontrent et quantifient les handicaps rencontrés par les économies insulaires: besoin de financer un sur-stock de matières premières, les coûts des ruptures de charge et de transport pour importer des matières premières comme pour exporter des productions, les surcoûts pour commercialiser hors de l'île, pour faire face aux besoins en ressources humaines, l'effet d'un marché intérieur restreint par la géographie, etc.

Tous ces effets cumulés sont chiffrés à 10% du prix de revient d'une même production sur un territoire insulaire par rapport à une région continentale.

Récemment encore, par exemple, la Corse a connu la fermeture de son dernier producteur de volailles, les Poulets Bastiais, qui n'ont pu faire face à la concurrence des poulets importés. Les faillites de ce type sont régulièrement observées sur toutes les îles d'Europe.

Aussi le rapport conclut en demandant à la Commission européenne de proposer un « pacte pour les îles » pour adapter les politiques européennes aux particularités insulaires. ■



Stratégie macro-régionale en Méditerranée | 9 mai 2023

Adopté ! **564 voix pour, 14 voix contre;** le rapport sur le « rôle de la politique de cohésion face aux problèmes environnementaux pluridimensionnels du bassin méditerranéen », que j'ai rédigé dans le cadre de la commission du Développement régional du Parlement européen, a été adopté par une immense majorité de députés, de toutes les régions d'Europe et de tous les groupes politiques. Au Parlement européen, du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, les députés ont soutenu notre demande pour structurer en Méditerranée, à partir de l'Union européenne, **une Stratégie macro-régionale rassemblant les autorités étatiques et les Exécutifs régionaux** concernés.

De telles stratégies existent déjà, en mer Baltique, dans l'Arc alpin. Elles sont menées par l'Union européenne, mais elles sont aussi ouvertes aux pays tiers non membres de l'UE, comme la Suisse pour l'Arc alpin, ou la Norvège et même la Russie pour la mer Baltique. Leur effet est de **coordonner les politiques pour améliorer la situation environnementale, économique et la coopération entre tous** pour arriver à faire face aux défis qui s'aggravent.

En Méditerranée, les conséquences du réchauffement climatique auront des effets 20% plus élevés que dans le reste de l'Europe, notamment les tensions sur la ressource en eau, les incendies et autres catastrophes naturelles majeures, ainsi que la perte de biodiversité. Il faut aussi faire face aux pollutions liées aux activités économiques comme le transport

maritime ou la sur-fréquentation touristique, et améliorer les politiques environnementales comme par exemple celle des déchets qui, déversés en mer, saturent cet espace maritime fermé. Or, depuis 20 ans et la création de l'Union pour la Méditerranée au lendemain des printemps arabes, les politiques méditerranéennes dans leur ensemble vivent péniblement, malgré quelques programmes localisés intéressants.

À travers ce rapport, la volonté exprimée par le Parlement européen est de changer d'échelle, et d'assumer le rôle leader qu'a l'Europe en tant que territoire englobant la moitié de cet espace maritime, jusqu'au sud de la Sardaigne, de la Sicile et de la Crète, et aussi en tant qu'entité politique disposant de ressources incomparables, techniques, universitaires, administratives ou financières. La Stratégie macro-régionale étant par définition ouverte aux pays tiers, elle sera en mesure de prendre en compte, selon les conjonctures politiques de l'heure, les autorités de l'autre rive de la Méditerranée. La situation politique n'est pas bonne sur la rive Est (Liban, Israël, Palestine et même Turquie) et sur la Rive Sud (Libye, Tunisie, Algérie, Maroc). Mais la dimension régionale de la gouvernance proposée est de nature à contourner ces difficultés politiques, les autorités locales de ces pays restant très attachés aux programmes de coopération partagés avec l'Union européenne. ■

Stratégie macro-régionale en Méditerranée

564 voix pour le rapport Alfonsi !

Voici mon intervention devant le Parlement européen, en séance plénière, adopté le 9 mai 2023 à une très large majorité - 564 voix pour, 14 contre.

«La mer Méditerranée est une mer européenne pour la moitié de son étendue. L'Europe ne peut rester plus longtemps passive face aux régressions ininterrompues que l'on observe au sein de cet espace écologiquement fragile.

Ces régressions s'accroissent encore du fait du réchauffement climatique auquel la Méditerranée est particulièrement vulnérable. Les climatologues estiment que son impact y sera 20% plus fort qu'ailleurs en Europe. Cela va rapidement multiplier les problèmes pour les citoyens européens qui y vivent : incendies, tempêtes dévastatrices, raréfaction de la ressource en eau, perte de biodiversité, etc.

D'autre part, les activités humaines y ont un impact croissant, par exemple l'augmentation du trafic maritime international qui y transite, apportant pollutions atmosphériques et rejets en mer ; et aussi l'accroissement des populations riveraines comme celui de la fréquentation touristique.

Aucune efficacité ne sera possible sans faire intervenir la "plus-value européenne". Aucun acteur ne peut prétendre apporter séparément des solutions à ces problèmes qui doivent être traités collectivement. L'Europe dispose de nombreux atouts qui lui confèrent une responsabilité éminente dans la gestion de cet espace. Elle a la compétence technique appuyée sur de multiples acteurs ; elle a la compétence administrative pour

piloter une coopération déjà préfigurée par différents programmes ; elle a l'expérience acquise des stratégies macro-régionales déjà développées par ailleurs. Et elle a, en sus de sa capacité technique et administrative, une capacité financière incomparablement plus forte que celle des autres pays limitrophes, à l'Est comme au Sud. Si l'Union européenne s'engage, au nom de sa responsabilité sur la partie septentrionale du bassin méditerranéen, elle sera force d'entraînement pour les pays et régions du Sud et de l'Est.

Si elle reste plus longtemps passive, la situation continuera de se dégrader et elle portera alors la responsabilité de ne pas avoir mis en œuvre sa capacité à agir.

Tel est le message envoyé aujourd'hui par le Parlement européen à travers ce rapport qui appelle à la mise en place d'une stratégie macro-régionale pour la Méditerranée.»

Depuis, avec l'appui de Nora Mebarek, rapporteur pour avis en commission Pêche, et de Younous Omarjee, président de la commission REGI qui a lui aussi porté cette initiative, une démarche chemine pour que ce projet se concrétise, notamment au niveau des régions concernées (Catalogne, Occitanie, Corse, Calabre, Toscane, Sardaigne, Baléares, Pais Valencianos, etc.). La région Provence a accueilli à Marseille l'événement «Méditerranée du futur» qui a largement relayé le rapport du Parlement. La Generalitat de

Lors de l'événement «Méditerranée du futur» en septembre 2023, avec Nora Mebarek, députée européenne des Bouches-du-Rhône, Renaud Muselier, président de la région Provence, Irene Tolleret, députée européenne de l'Hérault, et Younous Omarjee.



Catalunya a organisé à Barcelone un «Sommet pour la macro-région Méditerranée» qui a rassemblé de très nombreuses régions du pourtour méditerranéen. Le Parlement en votant ce rapport a créé une véritable dynamique. Hélas la présidence espagnole juillet-décembre 2023 a été contrariée par une échéance électorale imprévue. Et, malheureusement, la Commission européenne traîne des pieds. Je suis intervenu à nouveau le 26 janvier 2024 pour relancer le projet. La prochaine mandature sera cruciale pour veiller à l'application de cette volonté largement exprimée par le Parlement européen. ■

La déception de la présidence espagnole

2^d semestre 2023

Le nouveau gouvernement espagnol, dès son installation le 20 novembre 2023 après une longue et difficile séquence électorale en Espagne, a participé le 24 novembre 2023 au premier « Sommet pour la macro-région Méditerranée » organisé par le président de la Generalitat de Catalunya, Pere Aragonès. Étaient présents de nombreux dirigeants des régions européennes concernées, d'Espagne, de France, d'Italie et de Grèce.

Auparavant, en septembre, j'assistais à l'événement « Méditerranée du futur » organisé par la région Provence, durant lequel le projet a été largement mis en avant par Renaud Muselier, président, Carole Delga, présidente de la région Occitanie, Nanette Maupertuis, présidente de l'Assemblée de Corse, et plusieurs présidents de régions italiennes et espagnoles, en présence du représentant de la Commission européenne, M. Margaritis Schinas. En octobre 2023, j'ai été aussi en



Le président de la Catalogne, Pere Aragonès durant le sommet de l'Eurorégion Méditerranée à Barcelone, en 2023.

Sardaigne présenter le projet à l'Arlem, Assemblée régionale et locale Euro-Méditerranéenne, incluant des représentants de Libye, Liban, Maroc et Algérie, avec le soutien du gouvernement sarde.

L'Espagne a fortement appuyé nos demandes. L'Italie et la Grèce aussi. La France ne l'a pas fait publiquement à ce jour.

Mais tous les Exécutifs de ces îles, coordonnés par la CRPM (Conférence des régions périphériques maritimes) vont continuer leur lobbying au-delà de la présidence espagnole (juillet-décembre 2023), qui vient de s'achever sans grand résultat car elle a été réduite à une seule réunion plénière du Conseil européen, en décembre 2023. Or, la suite de la procédure est que le Conseil européen, qui rassemble les 27 États-membres, adopte une déclaration officielle demandant à la Commission européenne de développer un projet de Stratégie macro-régionale. Faute de temps, cela n'a pu être obtenu. Cependant, un lobbying est lancé. Les bases sont jetées pour continuer ce travail, jusqu'à obtenir enfin satisfaction. ■

Soutien aux eurodéputés catalans Faire gagner la démocratie européenne

L'emprisonnement, l'exil et l'acharnement judiciaire exercés à l'encontre des eurodéputés catalans figure comme l'un des grands scandales démocratiques de cette mandature. **Nous nous sommes battus pour faire gagner la démocratie européenne. En désignant Oriol Junqueras comme président du groupe ALE alors qu'il passait en procès à Madrid** (lire ci-contre), nous avons défendu son

immunité parlementaire et la Cour de Justice de l'Union européenne est en train de nous donner raison. Carles Puigdemont, Clara Ponsatí et Toni Comín, même recherchés, ont pu siéger au sein du Parlement européen.

Depuis le 23 juillet 2023, la nouvelle situation électorale en Espagne a permis le vote d'une loi d'amnistie en faveur des prisonniers politiques catalans et le début d'une solution

politique négociée.

Le 10 juillet 2023, j'interpellais la présidente du Parlement, Roberta Metsola, en séance plénière pour dire que le Parlement européen doit garantir à ses députés le pouvoir de siéger dans l'enceinte où ils ont été élus.

« Mme la Présidente, Nos collègues députés Carles Puigdemont et Antoni Comín n'ont pas

Nations sans État

Droit à l'autodétermination et défense des minorités

L'ADN de l'Alliance Libre Européenne est de promouvoir l'autodétermination pour les peuples sans États et de garantir mieux les droits des minorités. La mandature 2019-2024 a été la neuvième pour un groupe ALE au Parlement européen, et mon action s'est inscrite dans la tradition politique de ce travail mené depuis la création du Parlement européen en 1979 grâce à l'élection du député flamand de la VolksUnie Mauritz Coppieters.

Catalogne

C'est grâce à Mauritz Coppieters qu'Edmond Simeoni, en 1980, à sa sortie de prison, avait pu tenir une conférence de presse au sein du Parlement européen malgré l'opposition farouche du gouvernement français de l'époque, relayée par celle qui était alors la présidente du Parlement européen, Simone Veil.

Quarante ans plus tard, les députés ALE ont été pleinement mobilisés

aux côtés des députés indépendantistes catalans contre lesquels l'État espagnol a déployé une énorme répression politique et judiciaire, à Madrid et jusqu'au sein du Parlement européen.

Première décision prise, celle de désigner Oriol Junqueras comme président des députés ALE, et donc comme premier vice-président du groupe Verts-ALE, quatrième force politique d'Europe. Oriol Junqueras

était alors en procès devant la Cour de Justice à Madrid, et empêché arbitrairement de bénéficier de l'immunité parlementaire acquise par son élection au Parlement européen. Il a été condamné à 13 années de prison, condamnation inédite en Europe, digne de ce que subissent les opposants politiques dans les pays totalitaires. Cette condamnation l'a obligé à renoncer à son mandat.

rejoint Strasbourg pour participer à cette session. La raison en est l'absence de garantie sur le respect de leurs immunités parlementaires au moment de gagner le Parlement en France. Cette session est importante et chaque vote va compter pour l'adoption, ou non, de textes parmi les plus importants de cette mandature. Leur absence est donc préjudiciable à la vie démocratique de notre Parlement.

Ils vous ont sollicité pour obtenir un soutien comme il est de tradition quand certains d'entre nous sommes en butte à des privations de nos

libertés d'élu.e.s et pour obtenir une intervention ferme pour faire en sorte qu'ils puissent participer à notre session.

Nous regrettons vivement que vous ne l'ayez pas fait, et nous vous adressons une question solennelle : pourquoi ?»

Nous avons gagné cette bataille. ■

Ci-dessus, avec Carles Puigdemont. Ci-contre, avec Oriol Junqueras et Jordi Solé, eurodéputés d'ERC, reçus en Corse en septembre 2021.



Manifestation en soutien à la Catalogne devant le Parlement à Strasbourg en juillet 2019, avec notamment l'eurodéputé d'ERC, vice-président de l'ALE, Jordi Solé (à ma droite), Elisenda Paluzie, présidente de l'Assemblée nationale Catalane, Jean Félix Acquaviva député Femu a Corsica, Gorka Knörr, figure du nationalisme catalan, José Bové et Diana Riba, autre eurodéputée d'ERC.



...

Au sein du Parlement, nous avons également développé une action déterminée pour que les dirigeants catalans en exil, Carles

Puigdemont, Toní Comin et Clara Ponsatí, puissent siéger comme le vote des électeurs l'avait décidé.

Malgré les menaces du gouvernement français de les interpellier lors de leur arrivée en session à Strasbourg, grâce aux décisions de la Cour de Justice de l'Union européenne, ils ont été admis à siéger et cela a été un succès politique qui a redonné espoir en Catalogne face à l'État espagnol. En janvier 2020, j'ai fait partie de la délégation des députés (avec la regrettée Michèle Rivasi) qui s'est rendue en Catalogne pour visiter les prisonniers politiques Oriol Junqueras, Raul Romeva, Jordi

En janvier 2020, j'ai fait partie de la délégation des députés qui s'est rendue en Catalogne pour visiter les prisonniers politiques.

Sanchez, Jordi Turull et, connaissant des conditions encore plus dures car détenue isolée dans une prison pour femmes, Carmè Forcadell, présidente du Parlement de Catalogne au moment de la tenue du referendum du 1^{er} octobre 2017.

Après plus de trois années de détention, ils ont retrouvé leur liberté en juin 2021 à la suite d'une grâce décidée par le gouvernement Sanchez.

En juillet 2023, j'ai interpellé avec force la présidente devant le Parlement européen car elle avait éludé la demande de soutien des députés catalans de *Junts* qui, faute de garanties judiciaires données par la France, n'avaient pu gagner Strasbourg pour siéger au Parlement. Depuis leur situation a beaucoup évolué et le gouvernement Sanchez s'est désormais engagé pour une amnistie. ■

Écosse et Irlande du Nord

Avec le Brexit, le groupe ALE a perdu ses députés élus au Royaume Uni, trois écossais et une galloise. Mais l'ALE a maintenu son engagement politique envers ces nations bafouées dans leurs droits puisque leur sortie de l'Union européenne a été faite contre l'avis des Écossais (62% des votes contre le Brexit) et des Irlandais du Nord (54% contre le Brexit).

Au nom de l'ALE, j'ai obtenu d'être un des représentants de mon groupe au sein de l'Assemblée parlementaire paritaire UE-UK mise en place entre députés

européens et parlementaires britanniques. Dans ce cadre j'ai pu obtenir que les gouvernements du Pays de Galles, de l'Écosse et de l'Irlande du Nord soient officiellement intégrés à cette instance avec un statut de membre observateur.

Notre groupe a rencontré à de nombreuses reprises, notamment à chaque réunion de l'Assemblée parlementaire, le gouvernement d'Écosse dominé par le *Scottish National Party* qui est membre de l'ALE. Nous avons travaillé en étroite collaboration. ■

Avec le responsable du Scottish National Party, ancien eurodéputé, Alyn Smith.



Intergroupe Langues et Traditions

À u début de chaque mandature, le Parlement européen crée sur demande des groupes politiques des « intergroupes », informels, mais dotés d'une « quasi-reconnaissance » institutionnelle. Parmi eux, l'intergroupe Minorités traditionnelles, communautés nationales et langues, qui est pour l'ALE une priorité politique, car il permet d'ouvrir le Parlement à toutes les minorités d'Europe, ainsi qu'aux organismes qui les représentent ou en soutiennent les objectifs politiques et culturels.



Ci-dessus, lors de la Conférence sur l'Avenir de l'Europe à Bastia, en septembre 2021. Ci-contre, lors de la conférence « Agissons contre le déclin des droits linguistiques dans l'UE », avec Doria Rocchi-Ousset, lauréate du concours LIET, l'Eurovision des chanteurs en langues minoritaires, en septembre 2022.



Cet intergroupe a regroupé des députés de tous les bancs, et j'en ai été le co-président avec des élus du PPE issus de la minorité hongroise de Roumanie.

Son bilan¹ est éloquent, un des plus fournis parmi les différents intergroupes. Grâce à ce travail, les portes du Parlement européen ont pu s'ouvrir à beaucoup de minorités discriminées en Europe: minorité turque de Thrace en Grèce, minorité slovène d'Autriche, minorité allemande de Pologne, minorité nationale de Silésie, et les combats les plus divers y ont trouvé une tribune: lutte pour la réunification de la Bretagne, soutien à la langue alsacienne, manifestations contre les interdictions de circulation mises par la France à la frontière franco-

espagnole en Catalogne et en Euskadi, en violation des accords de Schengen, etc.

Nous avons eu une intervention collective des députés de l'intergroupe pour que la Maison de l'Histoire européenne ouvre ses expositions aux minorités nationales et linguistiques. Ainsi, **nous avons déposé lors d'une cérémonie solennelle une soixantaine de dictionnaires des langues d'Europe non étatiques** pour qu'ils aient leur place dans la partie « multilinguisme » des expositions.

Avec les ONG consacrées à la diversité culturelle et linguistique, nous avons noué des liens étroits, notamment dans le cadre de la participation aux travaux de la

Nous avons eu une intervention collective des députés de l'intergroupe pour que **la Maison de l'Histoire européenne ouvre ses expositions aux minorités nationales et linguistiques.**

Conférence sur l'Avenir de l'Europe. Les thèmes que nous avons mis en avant dans ce cadre ont été au deuxième rang des thèmes les plus soutenus par les citoyens qui se sont exprimés lors de la consultation organisée par la Commission européenne. Le Parlement européen a été le cadre d'une importante conférence de l'intergroupe, intitulée « Agissons contre le déclin des droits linguistiques dans l'UE », durant laquelle nous avons accueilli Doria Rocchi-Ousset, lauréate du concours LIET, sorte d'Eurovision des chanteurs en langues minoritaires. ■

1. Bilan de l'intergroupe sur le site www.francois-alfonsi.com

Friendship Kurde

Le nombre des intergroupes étant limité, il est encore possible de créer un « friendship » autour d'une cause de solidarité internationale. Victimes de répression politique par la Turquie, les Kurdes reçoivent au Parlement européen un soutien qui a été renforcé par le comportement héroïque des combattant(e)s kurdes dans la lutte contre Daech.

En prenant la suite, en tant que coprésident, avec un député socialiste autrichien, Andreas Schieder, et un député danois de The Left, Nicolaj Villumsen, du « Kurdish Friendship », nous avons multiplié les manifestations de soutien, conférences, points presse, communiqués, interpellations du Service européen pour l'action extérieure, pour dénoncer les agressions commises par l'armée turque, dans le Kurdistan turc



Reçu par la présidente de l'assemblée autonome kurde du Nord Irak.

(emprisonnement et destitutions d'élus, procès politiques, etc.), en Syrie dans la zone du Nord Est administrée par une entente entre Kurdes, Arabes, Chrétiens et plusieurs minorités, et en Irak dans le Kurdistan autonome où vivent aussi les Kurdes qui ont dû fuir la Turquie car accusées de « terrorisme » et de soutien au PKK. Avec les Yezidis, que les groupes armés proches du

PKK ont libéré des persécutions de Daech, ils sont la cible de raids incessants de l'armée turque. **Seule la pression internationale empêche la Turquie d'aller plus loin**, et le Parlement européen y a contribué par notre action. Avec Andreas Schieder, nous avons mené une mission de trois jours au Kurdistan irakien et auprès des autorités kurdes de Syrie. ■

Friendship Nagorno-Karabakh et Arménie



Quand l'Azerbaïdjan a déclenché sa guerre d'agression contre le territoire arménien du Nagorno-Karabakh en octobre 2020, en pleine épidémie du Covid, nous avons formé en urgence un « friendship Nagorno-Karabakh » avec la députée socialiste française Sylvie Guillaume

et le député PPE néerlandais Peter Von Dalen. Nous avons organisé une première réunion d'information via internet en lien avec le gouvernement de Stepanakert alors que la guerre faisait rage, les Arméniens subissant un rapport de forces disproportionné contre l'armée azérie soutenue par la Turquie.

Après l'armistice et la défaite arménienne, en lien avec l'intergroupe Arménie et ses principaux animateurs Nathalie Loiseau (Renew) et François-Xavier Bellamy (PPE), nous avons continué notre mobilisation aux côtés d'une Arménie en position de faiblesse et des arméniens du Nagorno-Karabakh menacés d'épuration ethnique. **Nous avons été avec Sylvie Guillaume jusqu'à Goris, dernière ville**

arménienne avant le corridor de Latchine, soutenir la mission installée par le Service européen de l'action extérieure et dénoncer le blocus orchestré depuis Bakou.

Mais ces efforts n'ont pas suffi pour empêcher le dictateur azéri de procéder, par une nouvelle agression militaire, au nettoyage ethnique total de l'enclave arménienne. Désormais, ce sont les territoires du sud de l'État d'Arménie qui sont sous la menace d'une nouvelle action militaire des azéris et des turcs.

Il faut continuer notre action qui gêne considérablement Bakou et ses alliés au sein d'une Union européenne qui est, depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie, encore plus dépendante des importations d'hydrocarbures de Bakou. ■

| Ukraine, Palestine, Sahara Occidental |

L'invasion de l'Ukraine par l'armée russe a créé à partir de février 2022 un choc politique considérable au sein de l'Union européenne. La solidarité active avec le gouvernement ukrainien a été la priorité de notre groupe, pour l'accueil des réfugiés, pour le soutien diplomatique, financier et militaire, et aussi pour diligenter les procédures devant la justice internationale pour condamner les crimes de guerre commis par Moscou.

Concernant la Palestine, après avoir condamné l'agression terroriste du Hamas contre les populations civiles israéliennes, nous avons alerté sur le risque d'une dérive totalement disproportionnée de la riposte militaire israélienne. Les bombardements systématiques dans la bande de Gaza ont provoqué des dizaines de milliers de victimes civiles. La Cour internationale de Justice des Nations Unies, saisie par l'Afrique du Sud, a alerté le monde

sur un risque de génocide. Au nom du droit international, seul chemin possible pour un retour à la Paix, nous avons soutenu les procédures lancées contre le gouvernement d'extrême-droite qui dirige Israël et appelé à l'arrêt de tout soutien à la guerre engagée contre les Palestiniens.

Au Sahara Occidental, ex-territoire colonial de l'Espagne, en procédure d'autodétermination depuis 30 ans devant l'ONU, le droit international doit être défendu comme ailleurs, contre l'invasion militaire du Maroc, l'exil forcé de ses habitants sahraouis, et l'appropriation de ses richesses sur terre et en mer. Par sa politique de pêche, l'Union européenne s'est rendue complice de cette colonisation, et a été condamnée par les tribunaux comme la Cour européenne des Droits de l'Homme. Ce dossier est également emblématique des dérives de l'Union

européenne en matière d'État de Droit, et il est à l'origine, avec le Qatargate, du plus gros scandale de corruption que le Parlement européen n'ait jamais connu. ■



Avec le président de la République sahraouie, Brahim Ghali.



| Caucus Self-Determination |

Le Droit international a consacré le droit à l'autodétermination. L'Union européenne l'a soutenu à de nombreuses reprises dans des pays tiers et contribué ainsi à la résolution de conflits dans de nombreuses parties du monde. Mais sa crédibilité internationale est entachée par son incapacité à traiter de ce type de conflits quand ils surgissent sur son propre territoire.

La carence de ses traités est apparue lors du Brexit : le droit à

l'autodétermination ayant été actionné par le Royaume Uni ayant décidé de sortir de l'Europe, un vide juridique immense est apparu faute d'un cadre juridique précis, au-delà de l'article 50 du traité de l'Union européenne qui autorise une procédure de retrait sans rien prévoir de son application. Durant la période de transition, comment assurer la continuité économique ? Comment assurer la continuité des droits des citoyens européens vivant sur le sol britannique, et ceux des citoyens britanniques vivant en Europe ? Et

tant d'autres questions qui ont mis des années avant de trouver une solution, et ayant créé des préjudices considérables aux citoyens impactés. Quelques années auparavant, l'occurrence d'un cas concret avait failli être posé dans des conditions encore plus problématiques. Le Royaume Uni et l'Écosse avaient

...



...

conclu en 2014 un accord pour la tenue d'un referendum d'autodétermination de l'Écosse, alors que le Royaume Uni faisait encore partie de l'Europe.

Le « no » l'a emporté. Comment cette procédure aurait-elle pu être conclue dans le cas contraire, si les Écossais avaient gagné leur indépendance lors de ce scrutin mené avec l'accord du pays-membre ? De quelle façon leurs droits démocratiques auraient-ils été garantis aux citoyens impactés par cette décision ? Comment l'Écosse aurait-elle alors pu devenir un nouvel État-membre de l'Union ? Rien n'est envisagé dans les traités pour l'exercice du droit à l'autodétermination des peuples, même en cas d'accord avec l'État-membre.

Aussi quand la question s'est posée pour la Catalogne trois ans après, le 1^{er} octobre 2017, le vide juridique est apparu encore plus grand dans le contexte d'un conflit entre l'entité sub-étatique impliquée, la Catalogne, et l'État de rattachement, l'Espagne. Et au-delà de ces deux cas, sans aller jusqu'à un processus d'indépendance, le droit à l'autodétermination s'applique aussi aux entités sub-étatiques qui veulent changer de statut vis-à-vis de leur État-membre.

Que doit faire l'Europe pour favoriser le dialogue démocratique, éviter les conflits, contribuer à la recherche de compromis, quand de telles demandes démocratiques s'expriment démocratiquement au sein d'un ou plusieurs États-membres ?

C'est à ce travail de réflexion que s'est attelé le « Caucus Self-détermination » mis en place par les députés catalans (Comin, Ponsatí, Puigdemont, Riba et Solé), basques (Barrena et Bilbao-Barandica), irlandais (Mac Manus) et moi-même pour la Corse. Une fois fixé les objectifs politiques, le Caucus a missionné des experts universitaires pour rédiger une proposition législative juridiquement robuste, de nature à faciliter les solutions politiques et à apporter des réponses démocratiques à ces conflits territoriaux.

Ce travail a été présenté lors d'une grande réunion au Parlement européen le 31 janvier 2024, rehaussée par les discours d'Iñigo Urkullu, président du gouvernement de la Communauté autonome basque, de Pere Aragonès, président de la Generalitat de Catalunya, et Gilles Simeoni, président du Conseil exécutif de Corse. ■

CONTACTS

BRUXELLES

02 97 34 13 88

07 81 54 23 31

bruno.leclainche@europarl.europa.eu

AIACCIU

06 24 79 61 27

mathieuceccaldi@aol.com

BASTIA

06 33 28 62 95

fabiana.giovannini@gmail.com

SUIVRE MON ACTUALITÉ

Facebook : @FrancoisAlfonsi

Twitter : @F_Alfonsi

Youtube : chaîne Francois Alfonsi

<https://francois-alfonsi.com>